

COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL qui s'est tenue le MARDI 26 MARS 2013 A 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Michel CANDAT, Maire de Saulxures-lès-Nancy

Etaient présents :

Monsieur le Maire, J. DEWIDHEM, P. CHANET, F. NOVIANT, A. QUERCIA, J.F. GABRIEL, D. KRIER, P. MONGE, G. PLAID, M. SAUGET, L. BONTEMS, J. LHUILLIER, E. BISTORY, S. GABAY, S. VATOT (arrivée à 20h10), M.B. WELSCH-THOMAS, N. BLANPAIN, C. LAROPPE, M. FIX, D. CROUTZ.

Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir :

E. CHAUVELOT a délégué son mandat à J.F. GABRIEL
O. LEGAY a délégué son mandat à D. KRIER
P. NICOLLE a délégué son mandat à F. NOVIANT
L. SIMEON a délégué son mandat à J. DEWIDHEM
F. THIEBAUT a délégué son mandat à N. BLANPAIN

Etaient absents, excusés :

M. VOIRIOT
H. ADAM

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FEVRIER 2013**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 février 2013 est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame CHANET présente sa candidature pour cette fonction et est élue à l'unanimité.

POINT 1

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 54 POUR LE PLAN
COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)**

Madame QUERCIA rappelle que la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et le décret du 13 septembre 2005 ont fixé le cadre juridique et réglementaire permettant le déploiement des Plans Communaux de Sauvegarde.

Ce P.C.S. est un support pour l'exercice du pouvoir de police. Il permet de se préparer à des situations de crise et d'y faire face par un plan d'actions évitant ainsi l'improvisation.

Le Maire en vertu de ses pouvoirs de police doit prévenir par des préconisations convenables et faire cesser par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux tels que les incendies, les inondations, les éboulements ...

Pour cela, le P.C.S. recense et analyse les risques, il définit l'organisation prévue pour l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.
Il doit être adapté aux moyens de la commune.

Pour élaborer ce Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.), le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et ses annexes, le Centre de Gestion 54 se

propose de nous accompagner en mettant à notre disposition un conseiller de prévention sur la base d'une convention.

Sur avis favorable de la Commission « Economie et Finances » en date du 14 mars 2013,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

➤ **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle, une convention relative à la mise à disposition d'un conseiller moyennant la somme de 1 722.04 €.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2013, chapitre 011.

POINT 2

SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE : MANIFESTATION INTERCOMMUNALE « LA BOUCLE VERTE » 2013

Monsieur DEWIDHEM indique que la semaine du développement durable est un rendez-vous incontournable et très attendu.

Chaque année, le ministère du Développement durable invite les entreprises, les associations, les services publics, les collectivités et les établissements scolaires à promouvoir, du 1^{er} au 7 avril, les principes du développement durable.

Dans cette optique et afin de poursuivre dans la dynamique de l'année dernière, les communes d'Essey-lès-Nancy, Pulnoy, Saulxures-lès-Nancy et Seichamps organisent le dimanche 7 avril 2013 une nouvelle manifestation intercommunale : « La Boucle Verte 2013 », randonnée pédestre proposée au public pour découvrir les richesses et le patrimoine des quatre communes traversées. Le thème de l'édition 2013 est « la nature en ville ».

Pour mener à bien ce projet intercommunal, les quatre communes ont décidé de mettre en commun leurs moyens humains et matériels avec le triple objectif :

- D'avoir une approche intercommunale pour promouvoir la semaine du développement durable au sein de l'agglomération et ainsi toucher le plus large possible,
- De permettre aux habitants d'une commune de découvrir ou de connaître mieux les communes voisines, leurs richesses naturelles, leurs infrastructures, leurs particularités, tout en créant du lien entre les participants,
- De mettre en contact la population avec les organismes et associations susceptibles de délivrer de l'information sur le développement durable.

Les communes participantes ont désigné la commune d'Essey-lès-Nancy en qualité de coordonnateur pour la recherche de financements et pour l'élaboration du budget prévisionnel. Après l'approbation du dit budget par les quatre communes, une participation financière sera demandée à chaque commune pour régler les dépenses réellement engagées dans le cadre de la manifestation. Le montant de cette participation ne pourra excéder 500 € par commune.

Sur avis favorables de la Commission « Age vermeil et Animation de la ville » en date du 6 février 2013 et de la Commission « Economie et Finances » en date du 14 mars 2013,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

➤ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation de moyens pour l'organisation de la manifestation « La Boucle Verte 2013 ».

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2013, chapitre 011.

POINT 3
CLASSE DE DECOUVERTE 2013
GRILLE DE PARTICIPATION DES PARENTS.

Madame CHANET précise que les classes de découverte auront lieu cette année pour la classe de M. DEGENNARO de l'école élémentaire G. Chepfer au Centre du Lac du Der.

Du 03 juin au 07 juin 2013

Le prix du séjour demandé par la Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L.), organisatrice de celui-ci, s'élève à 248 € par enfant. A ce prix de séjour, il convient d'ajouter le coût de l'animatrice de vie quotidienne (soit 32.95 € par enfant). Ce tarif comprend hébergement, nourriture, personnel d'encadrement des enfants en dehors de la classe et les sorties. A noter qu'une faible participation aux frais de transport est également demandée aux familles.

La grille (ci-dessous) fixe la participation des familles qui est calculée sur la base du dernier quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales.

GRILLE CLASSES DECOUVERTE 2013 DU 03/06 AU 07/06/2013

QUOTIENT FAMILIAL CAF	PRIX DU SEJOUR FOL/ELEVE	ACCOMPAGNATEUR (AVQ)	TRANSPORT	COUT TOTAL	PARTICIPATION COMMUNALE SEJOUR + TRANSPORT		PARTICIPATION DES FAMILLES					
							Pour information			COUT GLOBAL		
							Frais de séjour	AVQ	Transport			
A	0 à 600	248,00	32,95	19,31	300,26	255,22	85%	37,20	4,94	2,90	45,04	15%
B	601 à 1000	248,00	32,95	19,31	300,26	195,17	65%	86,80	11,53	6,76	105,09	35%
C	1001 à 1400	248,00	32,95	19,31	300,26	165,14	55%	111,60	14,83	8,69	135,12	45%
D	1401 et +	248,00	32,95	19,31	300,26	75,07	25%	186,00	24,71	14,48	225,20	75%
E	extérieurs	248,00	32,95	19,31	300,26	45,04	15%	210,80	28,01	16,41	255,22	85%

Après déduction de la part des familles, le solde de ce séjour et le résiduel du transport seront pris en charge par la Commune.

La Commune réglera directement le transport à la société retenue et versera les indemnités à l'enseignant accompagnant les enfants lors de ce séjour.

Sur avis favorables de la Commission « Politique de santé et de l'éducation » en date du 13 mars 2013 et de la Commission « Economie et Finances » en date du 14 mars 2013,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la prise en charge par la Ville des frais ci-dessus énoncés et du solde du séjour précisé dans la grille.
- **De fixer** les indemnités des enseignants à 15,57 € par jour, conformément à l'arrêté ministériel du 6 mai 1985.
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec l'association F.O.L.
- **D'inscrire** au budget primitif 2013
 - en recettes : la participation des familles,
 - en dépenses : la totalité des dépenses y compris les indemnités de déplacement des enseignants et les frais de transport.

Suite à la demande de Monsieur CROUTZ, la répartition des élèves en fonction des coefficients CAF des familles pourrait être la suivante :

Tranche A : 2 familles
Tranche B : 5 familles
Tranche C : 10 familles
Tranche D : 4 familles
Tranche E : 1 famille

POINT 4

CONVENTION DE VEILLE ACTIVE ET DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE AVEC L'E.P.F.L. SUR LE SITE DE L'ANCIENNE USINE MALORA

Ce point est retiré de l'ordre du jour du présent conseil, il fera l'objet d'une nouvelle présentation aux membres du conseil municipal dans sa séance de juin 2013.

POINT 5

PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2013/2014 – MOTION POUR LE MAINTIEN D'UN POSTE D'ENSEIGNANT A L'ECOLE PRIMAIRE DES GRANDS PAQUIS

Monsieur le Maire donne lecture de la motion suivante :

« Par extrait de l'arrêté du 22 février 2013 reçu en mairie le 1^{er} mars 2013, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (D.A.S.E.N.) a officialisé sans détour et sans condition la décision de retrait d'un poste d'enseignant à l'école primaire des Grands Pâquis.

Lors d'une rencontre en mairie de Saulxures-lès-Nancy le 14 janvier 2013 entre les élus et le Directeur Académique, celui-ci s'est déclaré être engagé et responsable et surtout prêt à revoir sa position si l'arrivée de nouveaux élèves est probante et satisfaisante.

Or, à ce jour, suite à une communication restreinte sur notre commune, nous tenons à informer Monsieur le Directeur Académique du nombre de nouveaux enfants inscrits en Mairie depuis notre rencontre du 14 janvier.

Pour l'école primaire des Grands Pâquis :

Maternelle = 8 enfants nés en 2010 + 5 connus du secteur en attente d'inscription

Elémentaire = 1 enfant en CP + 1 enfant en CM2

Ainsi les effectifs prévisionnels actuels sont pour 3 postes d'enseignants :

13 PS ; 9 MS ; 10 GS ; 8 CP ; 12 CE1 ; 14 CE2 ; 9 CM1 ; 8 CM2

Ne sont pas encore pris en compte les futurs locataires du programme d'habitation de la Tricoterie livré en août / septembre 2013, qui dépendent du périmètre scolaire de l'école primaire des Grands Pâquis.

La liste des futurs locataires et habitants que nous avons en mairie comprend un nombre d'enfants suffisant, qui nous laisse envisager d'égalier, voire de dépasser le nombre d'enfants actuellement inscrits dans cette école.

Au vu de l'actuel nombre d'enfants, la composition des 3 classes restantes sera assurément à triples niveaux et en nombre conséquent avec des conditions d'enseignement difficile, mais surtout des conditions d'apprentissage très complexes pour les élèves.

La classe de maternelle :	PS / MS / GS = 32	} 83
La 1 ^{ère} classe élémentaire :	CP / CE1 / CE2 = 25	
La 2 ^{ème} classe élémentaire :	CE2 / CM1 / CM2 = 26	

Pour tous ces éléments objectifs, positifs et quantitatifs, nous demandons au Directeur Académique de surseoir à sa décision et de rétablir le poste d'enseignant à l'école des Grands Pâquis.

Nous restons bien entendu vigilants et mobilisés et veillons au maintien des effectifs, toutes nos actions vont en ce sens.

Le souci de l'ensemble des élus est de contribuer à améliorer la qualité des services offerts aux enfants et aux familles ».

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

➤ **D'adopter** cette motion pour le maintien d'un poste d'enseignant à l'école primaire des Grands Pâquis.

Cette motion sera notamment envoyée à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (D.A.S.E.N.).

POINT 6 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

M GABRIEL fait état que conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à l'élection du Président lors de la séance au cours de laquelle le compte administratif est débattu.

M. DEWIDHEM ayant présenté sa candidature, est élu à l'unanimité et préside la séance lorsque Monsieur le Maire quitte l'assemblée avant le vote du compte administratif.

La balance générale du compte administratif de l'exercice 2012 s'établit comme précisé dans le tableau ci-dessous :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
DEPENSES Total des mandats émis	207 583.79	2 329 391.69	2 536 975.48
RECETTES Total des titres de recettes émis	509 905.26	2 383 203.25	2 893 108.51
RESULTATS DE L'EXERCICE			
➤ Excédent	302 321.47	53 811.56	356 133.03
➤ Déficit			

Sur avis favorable de la Commission « Economie et Finances » en date du 14 mars 2013,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (1 abstention : M. CROUTZ), décide :

➤ **D'adopter** le Compte Administratif de l'exercice 2012 qui est en tout point conforme au Compte de Gestion du Trésorier Principal.

POINT 7 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur GABRIEL explique que le Compte de Gestion tenu par le Trésorier Principal au titre de l'année 2012, présenté dans le tableau ci-dessous, est en tout point identique au Compte Administratif.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
DEPENSES			
Total des mandats émis	207 583.79	2 329 391.69	2 536 975.48
RECETTES			
Total des titres de recettes émis	509 905.26	2 383 203.25	2 893 108.51
RESULTATS DE L'EXERCICE			
➤ Excédent	302 321.47	53 811.56	356 133.03
➤ Déficit			

Sur avis favorable de la Commission « Economie et Finances » en date du 14 mars 2013,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (1 abstention : M. CROUTZ), décide :

➤ **D'approuver** le Compte de Gestion 2012.

POINT 8 AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Monsieur GABRIEL indique que l'exécution du budget de l'exercice 2012 se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		206 025.04	191 573.28			14 451.76
----- Opérations de l'exercice		53 811.56		302 321.47		356 133.03
Totaux		259 836.60		110 748.19		370 584.79
Résultat de clôture	-	259 836.60	-	110 748.19	-	370 584.79

Résultat de l'exercice		
Besoin de fonctionnement	-	
Excédent de financement	110 748.19	
Restes à réaliser		
Besoin de financement	-	
Excédent de financement	-	
Besoin total de financement	-	
Excédent total de financement	-	
<u>Résultat définitif :</u>	259 836.60	au Compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

Il ressort de l'arrêté des comptes :

- section de fonctionnement : un excédent de clôture de 259 836.60 € constitué par le résultat comptable de l'exercice augmenté du report de 2011 (art.002 - FR réelle).
- section d'investissement : un excédent de 110 748.19 € (art.001- IR réelle).

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14 et au vu des résultats constatés au Compte Administratif et au Compte de Gestion,

Sur avis favorable de la Commission « Economie et Finances » en date du 14 mars 2013,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (1 abstention : M. CROUTZ), décide :

- **De reporter** au compte 002 (fonctionnement) le solde de l'excédent de fonctionnement de 259 836.60 € qui a été repris au Budget Primitif 2013.

POINT 9 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Monsieur GABRIEL indique que les éléments relatifs aux bases d'imposition des 3 taxes directes locales – taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties – établissent un produit attendu en 2013, sans augmentation des taux communaux, de 771 089 € (contre 757 599 € en 2012) se répartissant comme suit :

TAXES	Pour information : ex. 2012			EX 2013		
	BASE D'IMPOSITION	TAUX	PRODUIT FISCAL	BASE D'IMPOSITION	TAUX	PRODUIT FISCAL
T.H.	6 634 403 €	5.75 %	381 478 €	6 774 000 €	5.75 %	389 505 €
T.F.P.B.	4 089 965 €	9.08 %	371 368 €	4 159 000 €	9.08 %	377 637 €
T.F.P.N.B.	26 513 €	17.94 %	4 753 €	22 000 €	17.94 %	3 947 €
TOTAL			757 599 €			771 089 €

Sur avis favorable de la Commission « Economie et Finances » en date du 14 mars 2013,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (1 abstention : M. CROUTZ), décide :

➤ **de reconduire**, pour l'année 2013, les taux d'imposition des 3 taxes directes locales votés en 2012, soit :

- Taxe d'habitation : 5,75 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,08 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,94 %

POINT 10 VOTE DES SUBVENTIONS 2013

Monsieur GABRIEL rappelle que la Municipalité, disposant de ressources financières limitées, privilégie d'apporter son aide aux coopératives scolaires (le montant de la subvention accordée est calculé en fonction du nombre de classes et d'élèves au 1^{er} janvier 2013) et aux associations purement locales en vue d'aider le riche tissu associatif saulxurois et les écoles.

L'aide communale envers ces associations se manifeste également par la mise à disposition de locaux, de matériel, de personnel et par la prise en charge des frais d'électricité, de chauffage, d'eau, d'entretien, de maintenance des matériels utilisés à leur profit, et des frais de reproduction.

Sur avis favorable des Commissions « Politique des Sports et des Associations » en date du 31 janvier 2013 et « Economie et Finances » en date du 14 mars 2013,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

➤ **De voter** le montant des subventions mentionnées sur le tableau ci-dessous pour un montant total de 34 660.00 €.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE - art. 6574 –

BENEFICIAIRES	NATURE	MEMOIRE 2012	BUDGETISE 2013
Comité d'Action Sociale	Subvention annuelle	3 000,00	3 500,00
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre	Subvention annuelle	350,00	350,00
A.S.C.S.	Subvention annuelle	15 000,00	15 000,00
Club du Temps Libre	Subvention annuelle	1 100,00	1 000,00
Comité des Fêtes	Subvention annuelle	2 500,00	3 300,00
Ecole de Musique Pulnoy-Saulxures (E.M.P.S.)	Subvention annuelle	5 100,00	5 100,00
Association « Les petits Pâquis »	Subvention annuelle	-	200,00
Association « Coup de Pouce aux Ecoles »	Subvention annuelle	200,00	200,00
Comité de Jumelage Saulxures/Guntersblum	Subvention annuelle	-	1 550,00
Club Badminton Seichamps-Saulxures	Subvention annuelle	1 200,00	1 200,00
Les Noirs Chardons	Subvention annuelle	-	200,00

BENEFICIAIRES	NATURE	MEMOIRE 2012	BUDGETISE 2013
Ecole Maternelle Barrés	Subvention coopérative	405,00	342,00
Ecole Elémentaire Barrés	Subvention coopérative	630,00	729,00
Ecole Maternelle Chepfer	Subvention coopérative	432,00	360,00
Ecole Elémentaire Chepfer	Subvention coopérative	792,00	810,00
Ecole Primaire Grands Pâquis	Subvention coopérative	738,00	819,00
TOTAL		32 447,00	34 660,00

POINT 11 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur GABRIEL indique que le budget primitif 2013 se présente comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	2 407 385.00	231 580.00	2 638 965.00
Recettes	2 407 385.00	231 580.00	2 638 965.00

L'équilibre au niveau de chaque section est assuré par un excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 reporté à hauteur de 259 836.60 €.

Sur avis favorable de la Commission «Economie et Finances» en date du 14 mars 2013,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (1 abstention : M. CROUTZ), décide :

- **D'examiner** le projet du Budget Primitif 2013,
- **De voter** par section et par chapitre le Budget Primitif 2013.

Fin de la séance à 21 h 15.

La Secrétaire
Mme CHANET

